

EDITORIAL

L'association **STOP AMBROISIE** fête ses **10 ans d'existence**.

A cette occasion, elle s'enrichit d'un **site internet**, outil de communication aujourd'hui incontournable, ainsi que d'une nouvelle équipe.

Le très gros travail de sensibilisation de la population et des élus entrepris depuis 10 ans par l'équipe précédente sera poursuivi dans le même esprit et amplifié.

L'ambrosie, importée accidentellement d'Amérique du Nord au XIXe siècle, n'a entamé sa fulgurante progression, principalement en Rhône-Alpes, qu'à partir des années 70 avec la généralisation du machinisme, d'une part dans le monde agricole, et d'autre part pour la conduite des grands chantiers de travaux publics tel que l'aménagement du cours du Rhône. Les graines d'ambrosie ont ainsi été dispersées à grande échelle.

Depuis plus de 30 ans, des observateurs, l'AFEDA en particulier, constatent l'envahissement progressif de l'ambrosie dans nos régions et sonnent l'alerte auprès des pouvoirs publics. En vain.

Seules quelques communes isolées, des particuliers excédés par l'inertie des responsables politiques, des associations comme Stop Ambrosie, quelques DDASS ont lancé des opérations de sensibilisation des populations et des campagnes d'arrachage. Actions très méritoires mais très largement insuffisantes au regard de l'ampleur du phénomène.

Les pollens d'ambrosie ont un pouvoir allergisant très puissant. On estime généralement que **10 à 15%** de la population rhône-alpine souffre d'allergie à l'ambrosie pendant les mois d'août et septembre, soit quelque **500 000 personnes** ! Ces pollens provoquent des gênes respiratoires, des conjonctivites, de l'eczéma, de l'asthme et une grande fatigue. L'URCAM a chiffré à **9 000 000 E** le coût annuel de l'ambrosie en Rhône-Alpes, comprenant les consultations, les médicaments et les arrêts maladie.

Si les pouvoirs publics continuent à ignorer le problème, dans 10 ans ce ne seront plus 10 à 15 % de la population rhône-alpine qui seront touchées mais le double ou le triple, comme c'est déjà le cas dans certains pays de l'Europe de l'Est. Cela ne fait aucun doute.

Pourtant il est tout à fait possible de contrôler l'ambrosie et de la faire régresser. Les procédures de lutte sont parfaitement connues, à part quelques cas particuliers. Des arrêtés préfectoraux on ne peut plus clairs existent.

A notre avis, le cocktail suivant est indispensable pour commencer à être efficace :

- une **volonté politique** clairement affichée en faveur de la lutte contre l'ambrosie
- le lancement d'une **dynamique de lutte** auprès de toutes les collectivités territoriales, systématiquement
- la nomination de « **référénts ambrosie** » dans chaque commune pour agir au plus près du terrain
- un **réel pouvoir de police**, probablement ramené au niveau de l'Etat.
- des actions s'inscrivant dans la **longue durée**.

Une prise de conscience de ce problème de **santé publique** est en train de se développer au sein des Communes et dans les Communautés de Communes. Des indices nous laissent penser que certaines Préfectures et Conseils Généraux sont en train de s'engager, notamment dans la Drôme.

Nous restons prudemment optimistes et vous tiendrons informés.

Philippe de Goustine
Président